

MAIRIE DE MAZELEY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2016**ORDRE DU JOUR :****1. DELIBERATIONS :**

- . Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (passage à 80 communes)
- . SMEDEV projet d'enfouissement des réseaux
- . Adhésion SATESE (Station d'épuration)
- . Création d'un jardin pédagogique
- . Achat d'un terrain
- . Electrification de l'aire de jeux
- . Renouvellement des contrats d'assurance CIADE
- . Avenants aux contrats
- . SMIC adhésions de collectivités
- . Augmentation du temps de travail secrétariat passage à 20 h par semaine
- . Remboursement du prêt relais

2. DISCUSSIONS :

- . Devenir solde du comité des fêtes

3. INFORMATIONS :

- . Dossiers d'urbanismes
- . Repiquage de sapins de Noël
- . Divers

Présents : Monsieur FIMBRY (Maire de la commune) et l'ensemble des membres du conseil municipal

Secrétaire de séance : Régine LECOMTE

1. DELIBERATIONS

- ▶ **Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale (passage à 80 communes)**

Le Maire donne des précisions sur le nouveau projet départemental, à savoir le passage à 80 communes, avec comme objectif de rendre compétitif notre bassin de vie avec celui des autres parties de la nouvelle région. Les membres du conseil se prononcent en faveur de ce projet par : 1 voix contre, 4 abstentions, 5 pour.

- ▶ **SMEDEV projet d'enfouissement des réseaux**

Les travaux prévus d'enfouissement des réseaux s'étendront : Voie de Gigney, rue des Jardins et le pré Mallard. Les travaux totaux sont estimés à 96400 Euros, la participation communale s'élève à 19280 Euros. Ces travaux verront dans leur continuité la réfection de la chaussée, en ce qui concerne la voie de Gigney et la rue des Jardins. Le pré Mallard a déjà profité de cette réfection.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour.

- ▶ **Adhésion SATESE (Station d'épuration)**

L'adhésion au SATESE, en ce qui concerne la station d'épuration se trouve renouvelée après vote à l'unanimité des membres du conseil

- ▶ **Création d'un jardin pédagogique**

L'idée de la création d'un jardin pédagogique, pris en charge en grande partie par Karine, employée municipale, apparaît comme une idée innovante qui pourrait trouver une extension par la création d'un poulailler, après une étude un peu plus précise. L'ensemble de ces deux créations servirait aux enfants et serait une nouvelle activité inclus dans celles du Foyer Rural. Le conseil se prononce à l'unanimité à la création de ce jardin pédagogique, compte tenu du peu de terrain communal nécessaire près de l'aire de jeux et de l'intérêt certain pour les enfants.

► Achat de terrain

Un terrain, appartenant à Pierre L'HUILLIER, situé chemin du Chenot intéresserait la commune afin de créer un chemin accessible et propre à l'aire de jeux. Le prix demandé par le propriétaire est de 15 Euros le mètre carré, sa superficie est de 200 mètres carrés, ce qui implique une somme globale de 3000 euros à engager par la commune. Le conseil ne s'oppose pas à l'idée mais demande un report. En effet, la création d'un chemin d'accès et l'électrification de l'aire de jeux peuvent faire l'objet d'un projet global qui reste à étudier. Vincent L'HUILLIER, impliqué par lien familial avec le vendeur n'a pas participé à la discussion.

► Renouvellement des contrats d'assurance CIADE

CIADE est une assurance spécialisée pour les communes et employés communaux. Les contrats d'assurance sont rédigés dans les mêmes conditions que les années précédentes. De ce fait, le renouvellement de ces contrats est approuvé à l'unanimité, par le conseil municipal.

► Avenants aux contrats

Le mobilier urbain, jusqu'ici ne faisait pas partie des garanties couvertes. Afin, que la commune soit protégée en cas de dommage lié au mobilier urbain, un avenant aux contrats est proposé dans ce sens pour un montant de 391 Euros annuels.

Approuvé à l'unanimité.

► SMIC adhésions de collectivités

Le Valtin et Greux désirent adhérer au SMIC. Ce qui est accepté à l'unanimité des membres du conseil.

► Augmentation du temps de travail secrétariat passage à 20 h par semaine

Madame PRETOT réalise des heures supplémentaires liées à des tâches exceptionnelles, telles que les élections régionales, les différentes fiches de poste des employés communaux... Ces heures se montent à peu près à 25 Heures pour le dernier semestre 2015. Mme PRETOT propose que ces 25 heures ne lui soient pas rémunérées en heures supplémentaires, mais que le passage de 19 à 20 heures de travail par semaine, permettrait d'éponger ces heures, sans que la commune ne débourse ce supplément. Le passage de 19 à 20 heures de travail par semaine de la secrétaire de mairie est accueilli à l'unanimité.

► Remboursement du prêt relais

Le remboursement du prêt relais Crédit Mutuel de 194000 € (ayant servi pour les travaux de l'Ecole) arrivant à échéance en Mars, la Trésorerie a fait remarquer que l'opération n'était guère possible. Le maire a négocié un report jusqu'en Novembre 2017, date à laquelle des OAT seront libérées de fait et serviront donc à couvrir ce remboursement sans obérer la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité cette stratégie financière et donne pouvoir au maire de signer les avenants nécessaire avec la banque.

2. DISCUSSIONS

► Devenir solde de l'ancien Comité des fêtes

Le Comité des fêtes est dissolu depuis de nombreuses années. Néanmoins, son compte au Crédit Agricole laissait apparaître un solde de 504 Euros. Ce solde sera versé sur le compte du Foyer Rural, mais en revanche, la subvention qui lui est allouée par la mairie sera diminuée d'autant échelonnée sur les 5 ans à venir, sous réserve de la continuité des activités en l'état et sans préjuger de la capacité des communes de pouvoir financer les associations.

3. INFORMATIONS

► Dossiers d'urbanismes

Dossier déposé par Mme LECOMTE pour une extension de sa maison de 12 mètres carrés est complet, et reçoit un avis favorable de la mairie

Un notaire a demandé les caractéristiques d'un terrain situé derrière chez Mme ESTIENNE. L'information donnée pour celui-ci est qu'il n'est pas constructible, au vu du PLU étant en zone inondable.

► Repiquage de sapins de Noël

Pendant les 4 prochaines années, il sera replanté 50 sapins par an pour les besoins de la commune.

► Divers

. Le dossier pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite avance. Deux artisans locaux sont proposés pour les travaux d'électricité et les travaux de maçonnerie (Entreprise RACAT et DUGRAVOT) Une participation de 9.5 % du montant du projet doit être versée au cabinet d'architecture Venin à Golbey. Le conseil donne pouvoir au maire pour contracter le cabinet Venin et engager les travaux selon le délai légal.

. Dorénavant, les travaux communaux de moins de 4000 euros, donnant lieu à subventions, peuvent démarrer sans attendre les réponses des organismes subventionneurs.

. La petite salle de la mairie donnée en location en même temps que la salle des fêtes, pose problème : chauffage monté à fond, fenêtres ouvertes, porte restant ouverte.... C'est pourquoi un arrêt de la location possible de cette petite salle en plus de la salle des fêtes est remis en question par certains membres du conseil municipal, qui voient là plus de désagréments pour la commune que de bénéfice.

Prochaines réunions du conseil municipal le 16 février 2016 à 20 Heures 30 (budget administratif), le 1^{er} mars (réunion du conseil municipal)

Réunions de préparation du budget : le 15 mars (1^{ère} ébauche du budget primitif), Si besoin le 22 mars,

La séance est levée à 22 Heures 45.